



## **DECLARATION DE LA CFDT**

### **AU CONSEIL DE LA CNAM DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2023**

### **SUR LE PROJET DE COG**

La CFDT a pris connaissance du projet de texte de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2026 et des éléments de cadrage relatifs aux moyens.

L'accès aux soins et la transformation du parcours de soins sont les fils rouges des priorités et des orientations complémentaires. Le projet de Cog va globalement dans la bonne direction et comprend une bonne part de nos revendications.

La poursuite du développement de l'Aller Vers, la généralisation de l'exercice coordonné via les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, la libération du temps médical avec les assistants médicaux et les Infirmiers en Pratique Avancée ou la lutte contre la fraude des professionnels de santé en particulier sont des points partagés par la CFDT.

Ce projet de Cog innove avec la prise en compte de la santé environnementale. Cette introduction est une inflexion importante car, désormais, les achats de médicaments et les Plans Régionaux de Santé par exemple, devront prendre en compte leurs impacts environnementaux. Un objectif de réduction d'émissions de gaz à effets de serre sera fixé.

Le déploiement de la Complémentaire Santé Solidaire n'est pas encore total puisque plusieurs millions d'assurés potentiels n'en bénéficient pas. Le partage de données plus important avec les Caf et Pôle Emploi devrait, nous l'espérons, amener des résultats significatifs. Enfin, l'élargissement du dispositif 100% Santé devrait également améliorer l'accès aux soins.

Cependant la CFDT a des réserves importantes, non pas sur le fonds de certaines propositions, mais sur l'énergie et les moyens déployés pour les atteindre. C'est le cas du déploiement du Tiers Payant à cause du refus d'une majorité de médecins généralistes et spécialistes. La politique d'incitation produit des effets mais n'est pas en mesure de généraliser le dispositif. Une volonté plus forte serait nécessaire également pour agir sur les grands déterminants de santé publique comme les dépistages et la prévention. Il faudrait évaluer l'activité médicale au regard des résultats de santé sur les territoires. Le travail envisagé sur les dépassements d'honoraires, pour les réduire et non pour les supprimer, ainsi que le fléchage des aides à l'installation pour les médecins ne peuvent produire que des résultats limités dans l'accès aux soins. Car les résultats escomptés seraient en deçà des besoins des territoires concernés.

La CFDT se félicite que plusieurs budgets soient en augmentation significative. C'est le cas pour la prévention et pour la création de 325 postes pour contribuer au virage préventif de notre système de soins. Les efforts proposés sur l'immobilier vont globalement dans la bonne direction et contribueront à orienter notre branche vers la sobriété énergétique.

Les créations de postes concerneraient également les services informatiques avec une ré internalisation partielle de l'activité. C'était une revendication de la CFDT. Nous nous en satisfaisons.

Vous l'avez compris. La CFDT partage nombre de points contenus dans ce projet de Cog. Cependant, la question de l'adéquation des moyens humains aux objectifs ambitieux de la COG nous pousse à demander à renforcer certains éléments pour que la gouvernance soit à même de garantir la qualité de service et l'accueil aux assurés sociaux. Par ailleurs, l'affectation actuelle des ETP initialement affecté au contact tracing a changé. Il nous semble donc qu'ils ont déjà été rendus. Reprendre à nouveau 900 ETP reviendrait à les prendre sur les missions actuelles de l'accueil, de l'Aller Vers et pour le traitement des indemnités journalières notamment. Pour la CFDT, ce n'est pas envisageable. Rien dans les difficultés que traversent les caisses ne nous permet de l'envisager sereinement.